

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sous restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier le rédaction
à son gré.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Janvier 1875.

Chronique générale.

Le Journal officiel vient de publier le rap-
port adressé au chef de l'Etat par le minis-
tre des finances sur la situation financière
de la France au 31 décembre 1874.

L'étendue de ce document ne nous per-
met pas de le publier en entier. Nous
allons donc résumer les indications qu'il
présente.

Le ministre commence par rappeler les
efforts déjà tentés par l'Assemblée nationale
pour arriver à l'équilibre du budget.

« Nos charges publiques se sont ac-
crues :

1° Des arrérages des emprunts contrac-
tés à l'occasion de la guerre ;

2° Des dépenses supplémentaires ré-
sultant de la réorganisation de l'armée et de
l'extension de certains services.

Les charges résultant de la guerre avaient
été jusqu'ici évaluées à un chiffre total
qu'elles dépassent.

« En réalité, ces charges s'élèvent à
9,820,463,000 fr., auxquels il faut ajouter
la perte en revenus annuels, résultant de
l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'empire
d'Allemagne, de 66,390,000 fr. »

Le service des emprunts contractés pour
soldier les frais de guerre impose annuelle-
ment une dépense de 634 millions 791,706
fr. ; les augmentations qui depuis 1870 sont
venues s'ajouter, par suite de la guerre, à
divers chapitres de la dette publique, aux
dotations, à certains services des ministères,
font monter le total à 775,112,365 fr., soit,
avec la perte annuelle des revenus provenant
de l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Alle-
magne : 844,502,365 fr.

Telle est la somme effrayante pour la-
quelle l'Assemblée nationale avait à trouver
des ressources nouvelles.

« Elle a pourvu aux nécessités de cette
tâche douloureuse par la création de
668,507,000 fr. d'impôts nouveaux.

» En ajoutant à ces derniers impôts, la
plus-value obtenue sur les impôts anciens,
pendant les quatre dernières années
(50,383,000 fr.), on constate que les res-
sources budgétaires se sont améliorées, pen-
dant cette période, de 748,890,000 fr. »

C'est insuffisant, comme on vient de le
voir.

Le ministre fait connaître ensuite les ré-
sultats, à ce jour, de la liquidation provi-
soire des exercices 1872, 1873 et 1874.

**

Nous marchons. Le vote de la séance du
6, malgré le message par lequel le maréchal
de Mac-Mahon se prononçait timidement en
faveur du septennat impersonnel, le vote du
6 a mis fin au septennat, comme institution.
L'Assemblée veut en finir avec le provisoire
et se prononce enfin sur la question de mo-
narchie ou de république. Le maréchal de
Mac-Mahon, d'après la solution qui sera
adoptée, pourra rester encore plus ou moins
au pouvoir, soit comme régent ou lieutenant
général, soit comme président, mais il n'y
aura plus de septennat.

Le ministère s'est bien réellement suicidé,
car il lui était facile de prévoir l'échec qui
l'attendait, puisque, le matin, toutes les
réunions parlementaires de la droite et de la
gauche s'étaient prononcées contre la prio-
rité à donner à la loi sur le Sénat. Le gé-
néral de Chabaud-Latour a tenu à affirmer de
nouveau qu'il s'agissait d'un Sénat non pour
la monarchie ou la république future, mais
d'un Sénat fait tout exprès pour la personne
du maréchal de Mac-Mahon. Or, l'Assem-
blée, en rejetant la proposition du message
malgré la déclaration du ministre de l'inté-
rieur, a plus expressément encore affirmé
qu'elle n'entendait pas donner d'institutions
au septennat.

La majorité contre le message et le mi-
nistère est évaluée à plus de 100 voix com-
posées de l'extrême droite, d'une partie de la
droite, de l'extrême gauche, de la gauche

républicaine, de la plus grande partie du
centre gauche et enfin du groupe bonapar-
tiste.

Le maréchal a dû faire connaître s'il ac-
cepte la démission des ministres. Il est diffi-
cile qu'il en soit autrement après un vote
aussi caractéristique.

Maintenant, c'est le cas de répéter le mot
de M. Thiers à Napoléon III, la veille de la
chute de l'Empire : Il n'y a plus une seule
faute à commettre.

La seconde délibération sur les cadres de
l'armée devra être terminée, suivant toute
probabilité, dans une quinzaine de jours.
La grande bataille sur le choix à faire entre
la monarchie et la république, à propos de
la transmission des pouvoirs, s'engagera
dans la seconde quinzaine de janvier. Le
nouveau ministère devra être formé en vue
de cette lutte et avoir fait son choix. Le ma-
réchal de Mac-Mahon doit former un minis-
tère qui sera franchement ou monarchiste
ou républicain. Le temps des équivoques et
des expédients est passé.

Les républicains et les radicaux essaient
d'amener à eux le maréchal de Mac-Mahon.
La République française dit au maréchal :

« Il aura remarqué, sans doute, le soin
que tous les républicains entendus dans la
dernière séance, M. Laboulaye et M. Si-
mon comme M. Dufaure, ont mis à ne point
compromettre sa personne et son autorité
dans la discussion imprudemment engagée
par le cabinet des doublures de M. de Bro-
glie. »

M. le maréchal de Mac-Mahon tombera-t-
il dans ce piège où son honneur même pé-
rira ? Nous le saurons bientôt par la compo-
sition du nouveau ministère.

Le maréchal a été nommé, le 24 mai,
chef du pouvoir exécutif par une majorité
monarchique et pour empêcher M. Thiers
d'imposer la République à la France. Puis-
que la question de la Monarchie ou de la Ré-
publique va être posée, la loyauté du mar-
chal l'oblige à composer un ministère qui
soutiendra sincèrement, énergiquement la
cause de la monarchie.

On annonce que M. le duc de Broglie est

en train d'avoir des conférences avec le Ma-
réchal et plusieurs membres de la droite et
du centre droit, dans le but de composer un
nouveau ministère. Si M. le duc de Broglie
comprend bien la situation créée par le vote
du 6, il doit définitivement renoncer à son
utopie du Septennat comme institution. M.
le duc de Broglie devra se rappeler le beau
discours qu'il a prononcé en faveur de la
monarchie contre la proposition Casimir Pé-
rier et ne s'associer que des collègues dé-
voués au principe monarchique, sans arriè-
re-pensée, sans esprit d'intrigue, sans am-
bition personnelle ou de coterie.

**

On commence à connaître petit à petit
les différentes phases par lesquelles est
passé le message avant d'être lu à la tribune
par M. Grivart.

Le texte primitif est dû, dit-on, à M. de
Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, et
un premier texte en avait été arrêté en con-
seil des ministres à 11 heures et demie,
mais on ne savait pas encore s'il serait
lu.

Lorsque l'attitude du centre gauche fut
à peu près connue, MM. Depeyre et de
Kerdrel s'empressèrent, à ce qu'il paraît,
d'avertir le maréchal qu'il fallait qu'il donnât
de sa personne et que le message fût lu,
s'il voulait rallier assez de voix pour consti-
tuer une majorité. Le maréchal fit immédia-
tement demander M. de Cisse, qui n'était
pas chez lui.

Il fallait pourtant modifier quelques pas-
sages du message pour essayer de rallier le
centre gauche. C'est alors que MM. de
Broglie et Grivart le remanièrent et arrê-
tèrent le texte que M. Grivart fut chargé de
lire.

Ce n'est que vers la fin de la soirée que
M. de Cisse sut qu'on avait lu le mes-
sage.

**

Le ministère dont on parlait le plus sa-
medi soir était composé ainsi qu'il suit :
M. de Broglie, vice-président du Conseil

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE NOUVEL OPÉRA.

(Suite et fin.)

Autre observation. La hauteur de la salle
de l'Opéra dépasse sa largeur, ce qui est
contre les principes de bonne sonorité, ou,
du moins, contre les principes de l'expé-
rience quotidienne. En thèse générale,
« toutes les salles carrées ou oblongues, et
d'une hauteur proportionnée, sont sonores ;
toutes les salles rondes et d'une hauteur dé-
passant la largeur restreignent les vibra-
tions et étouffent la résonance au niveau de
l'auditeur. » Les anciens architectes ont fait
des expériences bien curieuses pour ac-
croître la sonorité de leurs salles. Ainsi, les
Bibbiena en construisirent qui avaient la
forme de cloches renversées ; d'autres ar-
tistes parlèrent sérieusement de placer à l'a-
vant-scène les vases d'airain de Vitruve ;
enfin, le marquis Alfieri, à Turin, imagina
d'établir, sous les pieds de l'orchestre,
une caisse harmonique assez semblable à la
tablette d'un violon. Il paraîtrait que M.

Garnier avait eu l'idée de renouveler cette
dernière tentative ; heureusement qu'il y a
renoncé : « Est-il possible de confondre la
mince tablette du violon, si rapprochée des
cordes vibrantes, avec le solide plancher
destiné à supporter une centaine de musi-
ciens ? Et quelles vibrations recevrait-il des
instruments à travers les habits, les chairs
et les chaises, et les pupitres des exécutants ?

En somme, l'idéal à trouver serait un
compromis entre les salles italiennes, so-
nores mais laides, et les salles françaises,
magnifiques mais sourdes. M. de Filippi
propose de revenir aux modèles de son
pays ; il ne réfléchit pas que Paris tout entier
protesterait. Aller au théâtre pour n'y pou-
voir regarder personne est une habitude
qui n'entrera jamais dans les mœurs des
Parisiens. Je tombe d'accord sur ce point
que l'Opéra-Comique est un gouffre pour les
voix, que la salle Ventadour ne fait guère
valoir le chant des acteurs ; cependant, il
faut avouer que la salle de l'Opéra est rela-
tivement bonne.

On s'en est bien aperçu dès les premières
mesures de l'ouverture de la Muette. La pé-
roraison, il est vrai, a manqué d'ampleur,
mais les soli ont été très-distinctement per-
çus par les oreilles les moins délicates.
Quant aux chœurs du premier acte de la

Juive, ils font un effet admirable, encadrés
dans un décor de toute beauté. Je ne sau-
rais dire à quel degré je tiens en haute es-
time l'art des décorateurs français. Comme
ils laissent loin derrière eux leurs rivaux
d'Angleterre ou d'Allemagne, de Madrid ou
de Milan ! Les peintres anglais abusent des
tons criards, et les machinistes, leurs com-
patriotes, abusent de la lumière électrique.
Ce qui distingue nos peintres, c'est la juste
mesure, c'est le goût parfait. Rien de plus
pittoresque que cette ville de Constance dans
laquelle va passer tout-à-l'heure le cortège
de l'empereur Sigismond ; mais aussi, rien
de mieux étudié, de plus véridique comme
couleur. On se croirait transporté dans une
de ces cités du moyen âge enfantées par l'i-
magination hardie de Gustave Doré. Seulement,
là où Gustave Doré a été exagéré et
fantastique, MM. Despléchin et Lavastre
sont restés scrupuleusement exacts comme
des historiens.

Au fond, la cité avec ses mille clochetons,
ses gargouilles, ses flèches, son beffroi. Les
rues avoisinantes débouchent sur une place,
et l'on remarque principalement une tour
située entre la maison d'Éléazar et le porche
qui a les mêmes proportions que les por-
ches latéraux de Notre-Dame. La maison du
juif forme l'angle du carrefour et est flan-
quée de la tourelle classique au pied de la

quelle l'insupportable Léopold vient soupi-
rer sa sérénade. M^{lle} Krauss, dans le rôle
de Rachel, a été accueillie avec toute la
sympathie que méritent son incomparable
talent et sa non moins incomparable modes-
tie. Voilà, en effet, une cantatrice de pre-
mier ordre qui n'envoie point de télégram-
mes à son directeur, qui arrive au jour con-
venu, qui répète avec ses camarades sans
arguer d'une phthisie imaginaire, qui ne
demande point que la réplique lui soit don-
née par un tel ou un tel ! Mais c'est char-
mant, cela ! Depuis que M^{me} Nilsson faisait
tant de difficultés, je m'imaginai que toutes
les femmes lui ressemblaient. Dieu soit
loué ! M^{lle} Krauss me prouve le contraire.

Vous savez que M^{me} Nilsson, après avoir
fait gémir les appareils de Morse, après
avoir dérangé un ministre et un rédacteur
du Figaro, après avoir exigé la destitution
d'un baryton, après avoir refusé de paraître
aux répétitions d'Hamlet, a fini par nous
mander qu'elle avait une esquinancie, —
maladie à laquelle personne n'a cru et qui
était vraie pourtant. Je connais une comé-
die de Shakespeare qui s'appelle : *Beaucoup
de bruit pour rien* ! Voilà, en définitive, beau-
coup d'embarras pour une chanteuse ! Notez
qu'à l'époque où M^{lle} Nilsson — (que j'ad-
mire, mais qui m'afflige) — faisait les bel-
les soirées du Théâtre-Lyrique, elle n'avait

et ministre de l'instruction publique et des cultes ;

M. d'Audiffret-Pasquier, ministre de l'intérieur ;

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères ;

M. Mathieu-Bodet, ministre des finances ;

M. Cézanne, ministre des travaux publics ;

M. le général de Cisse, ministre de la guerre ;

M. l'amiral de Montaignac, ministre de la marine.

Les titulaires de la justice et du commerce n'étaient pas encore désignés. Un de ces portefeuilles serait donné à la droite modérée, l'autre à la fraction du centre gauche la plus rapprochée du centre droit. On met en avant le nom de M. Deseilligny.

Quoique cette nouvelle vienne d'une source très autorisée, nous doutons encore beaucoup de sa réalisation.

Il est certain que, ainsi composé, le ministère aurait une couleur nettement antibonapartiste ; et, à ce point de vue, M. le duc de Broglie aurait tenu à repousser le reproche qu'on lui faisait de se prêter à une combinaison bonapartiste. Mais, alors, il nous est impossible de voir quelle ligne politique pourrait suivre le cabinet ainsi composé.

Si, en effet, M. de Broglie aborde la discussion des lois constitutionnelles, il sera inévitablement battu. Si, au contraire, il les abandonne, il donnera le plus inévitable démenti à la politique inspirée par lui depuis un an.

*

**

Les nouvelles de la crise sont comme toujours contradictoires. M. de Broglie est-il réellement chargé de former le nouveau cabinet, ou le maréchal, en l'appelant, s'est-il borné à le consulter sur la situation ? C'est ce qu'il serait difficile de dire avec certitude. D'après le *Journal de Paris*, qui doit être assez bien renseigné du côté de M. de Broglie, celui-ci n'aurait pas encore reçu la mission qu'on lui attribue ; mais, dans le public, on persiste à le croire, ou à le craindre.

D'après les renseignements les plus récents, on indique une combinaison Broglie-Decazes-Fourtou ; mais ce dernier rencontrerait une opposition formelle dans le centre droit, à cause des sympathies bonapartistes. En définitive, le nouveau ministère n'est pas encore fait.

Ce qui semble certain, c'est que M. le maréchal n'a pas songé jusqu'ici à s'adresser à gauche, pas même à M. Dufaure. Il se serait entretenu avec celui-ci ; mais ne lui aurait nullement demandé son concours.

L'Agence Havas, dans ses dernières informations, n'a donné aucun renseignement sur la crise ministérielle.

*

**

Le Parlement allemand vient de reprendre la suite de ses travaux.

Il aura dans cette session à vider des questions d'une haute importance, et, en-

tr'autres, celle de la Banque impériale, du mariage obligatoire, du landsturm.

Un décret royal a convoqué pour le 16 janvier la Chambre prussienne.

DU LIEU DE SÉPULTURE DES LIBRES-PENSEURS.

M. le maire de Toulon vient de prendre l'arrêté suivant, relatif à la réglementation des enterrements civils : comme il peut intéresser nos administrateurs, les libres-penseurs et les catholiques, nous croyons devoir le publier. De plus, il donne lieu à une polémique dans la presse religieuse et athée, et nous aurons occasion d'y revenir pour l'instruction des uns et des autres.

Voici le texte de l'arrêté du maire de Toulon :

« Nous, maire de la ville de Toulon, commandeur de la Légion d'Honneur,

« Vu les lois en vigueur, et notamment le décret du 22 prairial an XII ;

« Considérant qu'il appartient, d'après ce décret, aux autorités locales d'empêcher qu'il se commette dans les cimetières des actes contraires au respect dû à la mémoire des morts ;

« Que, dans les communes où il est professé plusieurs cultes, un lieu d'inhumation doit être affecté à chacun de ces cultes ; que, dans le cas où une commune ne possède qu'un seul cimetière, on doit le diviser par des murs, des haies ou des fossés, en autant de parties qu'il existe de cultes différents, et que chacune de ces divisions doit avoir son entrée particulière ;

« Considérant qu'en édictant ces prescriptions, le législateur a eu pour but d'assurer à chaque culte la liberté et le respect des inhumations, qu'à plus forte raison il y a lieu d'appliquer ces prescriptions à l'égard des personnes qui, ne professant aucune religion, ou affectant de professer un culte négatif, désirent être inhumées sans les cérémonies adoptées par les diverses religions ;

« Considérant que, le 2 novembre, jour où les familles catholiques se font un devoir d'honorer la mémoire des membres qu'elles ont perdus, en se rendant au cimetière pour y prier et déposer sur les tombes des fleurs et des ornements funéraires, il s'est présenté dans le cimetière des catholiques le convoi d'une jeune enfant dont la famille avait provoqué un de ces enterrements dits civils, c'est-à-dire sans aucune cérémonie religieuse ;

« Que cette circonstance toute fortuite a cependant froissé les sentiments les plus légitimes et les plus respectables d'une nombreuse population professant la religion catholique ;

« Qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir des troubles que la confusion des cultes dans la même enceinte pourrait occasionner ;

« Qu'il y a lieu, suivant l'intention du législateur, d'assurer à chacun la plus entière liberté dans ses croyances ;

» Avons arrêté et arrêtons :

» Article 1^{er}. Lorsqu'une inhumation devra être faite sans le concours des ministres d'un culte reconnu par l'Etat, les témoins devront le déclarer à la mairie en faisant enregistrer le décès, après avoir justifié de leur mandat par la production, soit d'une autorisation de la famille, soit des dernières volontés écrites du défunt ;

» Cette déclaration sera inscrite sur un registre ouvert à cet effet et signé par les témoins ; avis en sera donné au commissaire central de police et à l'inspecteur du cimetière, afin d'assurer l'exécution des mesures prescrites dans le présent arrêté.

» Art. 2. Le convoi funèbre ne pourra se composer de plus de cent cinquante personnes.

» Art. 3. Il se rendra directement, et par le chemin le plus court, de la maison mortuaire au cimetière.

» Aucune lecture ne pourra être faite, aucun discours ne pourra être prononcé ni pendant le trajet, ni sur les lieux de sépulture.

» Art. 4. Les témoins chargés de la déclaration du décès devront s'engager par écrit à assurer l'exécution des mesures ci-dessus.

» Art. 5. Ampliation dudit engagement contenant les noms, les prénoms et le domicile des témoins ordonnateurs et organisateurs du convoi civil, sera remise à M. le commissaire central chargé de veiller à l'exécution de toutes les prescriptions sous la responsabilité des organisateurs.

» Art. 6. Le maire fixera pour chaque convoi l'heure à laquelle il devra avoir lieu et le parcours qu'il devra suivre.

» Art. 7. Un lieu de sépulture particulier, ayant une entrée distincte, sera affecté, dans le cimetière communal, à l'inhumation des personnes décédées pour lesquelles aura été faite la déclaration prescrite par l'article premier.

» Art. 8. L'inspecteur du cimetière et un agent de la sûreté publique assisteront aux inhumations et constateront, par procès-verbaux, les contraventions qui pourront être commises.

» Art. 9. M. le commissaire central de police et M. l'inspecteur du cimetière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

» Fait à Toulon, en l'Hôtel-de-Ville, le 30 décembre 1874.

» Signé : C.-amiral MARTIN. »

Etranger.

ESPAGNE.

L'Agence carliste publie la dépêche suivante :

« Bayonne, 9 janvier.

» Les démissions des généraux de l'armée ci-devant républicaine du Nord commentent. Nous citerons Merelo, Marina, Cortijo, Coloma, Otal.

» Il y a un mécontentement gros d'orages dans plusieurs bataillons.

» Grande indifférence des populations en présence du nouveau coup d'Etat.

» Le ministère alphonse est vu d'un mauvais œil, quelques-uns de ses membres ayant contribué par leurs actes antérieurs à 1868 à l'anarchie et à la banqueroute qui menacent toujours l'Espagne libérale.

» Tous les corps carlistes, tous les chefs et officiers, tous les volontaires, combattront le nouveau gouvernement avec la même énergie que ses nombreux prédécesseurs. »

Le *Times* confirme ces mêmes renseignements et non sans une certaine dose de naïveté : « Le pronunciamiento n'a pas encore produit dans les rangs de l'armée du prétendant les désertions auxquelles on s'attendait. » Voilà le grand mot lâché ! On comptait sur des défections de la part des chefs carlistes, et ces entêtés continuent de rester fidèles à leur devoir. Ils devraient cependant, s'il leur restait un peu de compassion au cœur, s'intéresser au sort du jeune fils d'Isabelle et se bien convaincre que, faute d'aller à lui, ils l'obligeront de repasser la frontière, de même qu'ils y ont contraint le pauvre Amédée.

La position de l'armée royale est si bonne, que d'ici à quelque temps elle n'aura même plus besoin de combattre pour accroître ses chances d'un succès définitif. Elle n'a qu'à rester unie, des généraux aux simples soldats, et, avant que les neiges de la Navarre soient fondues, elle verra les alphonseistes en présence de deux formidables ennemis : la misère du pays de plus en plus grande et les socialistes en armes dans le sud de l'Espagne.

Le même télégramme observe que Serrano est tombé dans un oubli complet. « Pas un seul journal ne fait allusion à lui, soit dans un sentiment de compassion ou de dénigrement. » Etant donné les mérites réels de l'homme, cet oubli n'est que justice ; mais si on rappelle les actes dont il a chargé sa conscience, il paraît comporter un peu trop d'indulgence.

Barcelone, 8 janvier.

Les plus importantes corporations industrielles et commerciale de Catalogne ont envoyé à S. M. la reine Isabelle un télégramme pour la prier de fixer sa résidence à Barcelone dans le cas où elle se déciderait à quitter la France.

Barcelone, 9 janvier, 10 h. 30 nuit.

La frégate *Navas de Tolosa* vient d'entrer dans le port.

Le roi n'est pas encore descendu à terre. L'entrée sera splendide, des arcs de triomphe ont été dressés.

La frégate *Navas de Tolosa* a quitté Marseille jeudi à cinq heures du matin par un temps admirable.

Le roi s'est souvent promené sur le pont accompagné de l'amiral Molins et de MM. Velasco et Elduayen.

De nombreux toasts ont été portés à tous les repas en l'honneur du roi, à l'armée, à la paix.

point besoin de tant de pâtes de Regnault ; elle vocalisait comme un ange et elle enchantait de sa présence la *Flûte enchantée*. Aussi bien c'est toi, public stupide, qui donne à tes idoles le droit de se moquer de ton jugement ? Si Ophélie ne connaissait pas sa puissance sur un parterre fanatisé, elle se couvrirait de fleurs sur les bords d'un lac danois au lieu de s'attirer des ennuis, comme elle fait dans toute cette affaire.

Le triomphe de M^{lle} Krauss, toute seule et sans partage, est d'un bon exemple. Croirait-on que Rachel n'a presque pas d'accent étranger ? M. Mermet, qui cherchait une Jeanne d'Arc, doit l'avoir trouvée à présent. On n'aurait pu accepter la bergère de Vaucouleurs avec un faux air de Gretchen en cuirasse ; mais l'excellente prononciation de la débutante arrange tout. L'organe a subi des fatigues passagères ; néanmoins il conserve une tendresse inouïe et par instants un foudroyant éclat. M^{lle} Krauss est si bonne musicienne ! Elle pose les phrases avec tant d'autorité, qu'on oublie les défaillances de ce soprano inégal et parfois sublime. — On se souvient qu'Eléazar est le rôle préféré de M. Villaret. La corpulence du vaillant artiste le gêne un peu pour jouer Arnold ou Raoul ; dans le personnage du juif, la beauté physique n'est pas de rigueur, et M. Villaret se montre tout à son avantage. Il a

fort bien chanté la célèbre invocation de la Pâques ; il s'est non moins signalé dans le passage : *O ma fille chérie !* où les spectateurs de Toulouse et de Carcassonne attendent toujours les témoins de province. Toulousains, Carcassonnais, Périgourdins, Gascons, eussent été contents. Les notes hautes ont été lancées avec vigueur ; M. Gueymard, dans sa fleur, n'a jamais paru plus brillant. — Le prince Léopold, sous les traits de M. Bosquin, semblait assez ému, et cette émotion s'est communiquée au cardinal Brogni, qui a imploré la clémence du ciel sans trop de conviction dans sa prière. — M^{lle} Belval possède une voix fraîche, mordante : comment fait-elle pour ne s'en point servir à propos ? — Les coryphées ont rivalisé de zèle et de bonheur ; aucun d'entre eux n'a prêté à rire.

Il est vrai que l'auditoire pensait à tout autre chose qu'à écouter la musique d'Halévy. On regardait les entrants et les sortants, on nommait tout haut les illustrations présentes, il y en avait de tous les pays, de tous les sexes, même du sexe auvergnat ; on se montrait les personnages politiques, les députés, M. le maréchal-président, M. Buffet, le général de Cisse, l'ex-reine Isabelle et son fils. Mais le lion de la soirée était évidemment le lord-maire de Londres ; il excitait la plus vive curiosité, et quand on l'a vu

arriver, précédé de trompettes en habit rouge et de massiers, l'escalier d'honneur a été envahi par une foule compacte. Le premier magistrat de la capitale de l'Angleterre a suivi avec une attention bienveillante les diverses péripéties de la représentation ; il n'est parti qu'à la fin du spectacle, et son carrosse, escorté par des soldats, a traversé les boulevards au grand galop des chevaux. Dans les alentours, la plupart des magasins étaient illuminés ; les cavaliers tourbillonnaient dans le sable et la lumière se reflétait sur leurs cuirasses. L'imagination aidant, on pouvait se reporter aux lithographies de Raffet, à la Revue nocturne inventée par je ne sais quel poète allemand.

En résumé, l'inauguration de l'Opéra a été satisfaisante ; on peut dire malheureusement qu'elle s'est ressentie des difficultés qui ont surgi autour du directeur, pris à l'improviste. Assurément il eût mieux valu donner un seul ouvrage, pourvu que cet ouvrage fût joué en entier ; il valait mieux donner *Faust* ou *Hamlet* que de couper en deux cette *Juive* infortunée, que de tarir les ondes de la *Source*, que de réduire les *Huguenots* d'après le procédé Colas, à la seule bénédiction des poignards, où, entre parenthèses, M. Gailhard a été bien récompensé de son zèle par des applaudissements unanimes. Mais, eu égard au peu de temps dont on a disposé,

eu égard aux *impedimenta* qui sont survenus, M. Halanzier mérite des louanges. Ce n'est pas sa faute si on lui a cherché noise à propos de bottes ; il n'aurait pas mieux demandé que de contenter tout le monde, à la manière du meunier de La Fontaine.

Pourquoi, hélas ! les comédiens sont-ils plus malaisés à gouverner que le navire de l'Etat ? pourquoi avons-nous eu tant d'incidents pénibles qui n'ont abouti à rien de fameux ? Nous reconnaissons qu'il était impossible de mieux faire ; nous adressons surtout à la superbe procession du concile de Constance tous nos compliments ; nous regrettons simplement que l'Opéra ait été inauguré sans le concours de M. Faure et de M^{lle} Carvalho, qui sont les deux meilleurs chanteurs français que l'univers connaisse. Nous regrettons que M. Gounod et M. Ambroise Thomas (puisque l'on morcelait l'affiche) n'aient pas eu leur part du gâteau. Nous regrettons... Mais à quoi bon ces doléances ? Oublions les chicanes de détail pour mieux nous rappeler les magnificences que nous avons vues, le public d'élite que nous avons coudoyé et aussi les doux moments que nous avons passés à écouter des morceaux interprétés par un orchestre irréprochable, par des masses chorales savamment instruites et par des artistes (toutes réserves faites) qui ne sont point de petite valeur. DANIEL BERNARD.

Le *Navas de Tolosa* est arrivé ce matin en rade de Barcelone, de grand matin.

Vers huit heures, le steamer *Jacques II* a amené à bord de la frégate royale le préfet de Barcelone, et la députation provinciale de Catalogne, qui ont présenté leurs hommages au roi.

Sa Majesté a répondu :
« Je suis heureux de rentrer en Espagne par Barcelone. Je connais très-bien les besoins de la Catalogne, et celui de mes titres dont je suis le plus fier est le titre de : comte de Barcelone ! »

Le roi est ensuite monté sur le pont, où il s'est longuement entretenu avec la députation.

Bayonne, 9 janvier.

On mande de Saint-Sébastien, 8 janvier :

Hier a eu lieu le ravitaillement du fort d'Astigarraga. Toute la division Blanco a concouru à cette opération, que le général Loma a dirigée en personne. Les carlistes n'ont opposé qu'une légère résistance, et les pertes de l'armée sont insignifiantes.

Mercredi, une messe militaire a été célébrée en grande pompe à Saint-Sébastien sur le champ de manœuvres. Le soir, le général Loma a offert un banquet aux officiers supérieurs de son corps d'armée.

On assure que le gouvernement a refusé la démission de Moriones. On dit aussi que don Carlos a donné toute liberté aux officiers et soldats de son armée de se retirer. Don Carlos est depuis deux jours à Lequeitio.

Berlin, 9 janvier.

Les négociations ouvertes entre la Russie, l'Autriche et l'Allemagne, au sujet des derniers événements d'Espagne, sont terminées. Ces trois puissances avaient reconnu Alphonse XII dans un bref délai.

Il est probable que les autres cabinets reconnaîtront le nouveau roi presque en même temps.

ITALIE.

Quelques journaux, dit la *Liberté*, ont annoncé que la circulaire de M. de Bismark, relative au conclave, n'avait eu aucun effet et que les puissances avaient refusé de seconder le désir exprimé par M. de Bismark d'entamer des négociations à ce sujet. Nous pouvons assurer que cette assertion n'est pas exacte. Au contraire, sinon toutes les puissances, au moins les principales puissances catholiques, ou ayant des sujets catholiques, sont tombées parfaitement d'accord sur la ligne de conduite à tenir dans le cas d'un conclave. Cette éventualité étant encore lointaine, on a cru devoir garder un secret absolu sur les négociations intervenues et les résolutions arrêtées.

L'Italie annonce de nouveau que le gouvernement espagnol a adressé une note officielle aux représentants de l'Espagne pour leur notifier le *pronunciamento* en faveur de don Alphonse et la formation d'un nouveau cabinet.

Cette note a été signée par le marquis de Molina, en l'absence de M. Castro, ministre des affaires étrangères.

NOUVELLE-ORLÉANS.

Le général Sheridan, dans un télégramme adressé à Washington, qualifie de bandits les membres de la ligue blanche. Il recommande d'avoir recours aux arrestations sommaires et à la juridiction militaire comme le seul moyen de remédier au terrorisme, aux attentats contre les personnes et aux défis portés dans la Louisiane. Les principaux membres du clergé et du commerce protestent contre les procédés du général Sheridan et opposent un démenti à ses allégations.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le délai pour les déclarations à faire à la mairie, relativement aux voitures, aux chevaux et aux chiens, expire le 15 du mois courant (loi du 2 mai 1855 et du 2 juillet 1872).

Les déclarations concernant les billards publics et privés, les cercles, sociétés et lieux de réunion où se paient des cotisations, doivent être déposées également à la mairie avant le 1^{er} février prochain (loi du 16 septembre 1874).

Aux termes des lois précitées, les personnes possesseurs des éléments de cotisation dont il s'agit, non encore imposés, qui auraient omis d'en faire la déclaration pendant les délais prescrits, ou qui les auraient déclarés inexactement, seraient passibles d'une amende représentant la double ou la triple taxe, selon le cas.

Le *Journal officiel* publie un avis du ministre des finances qui proroge jusqu'au 31 mars 1875 l'autorisation pour les entrepreneurs, les marchands en gros et les détaillants d'allumettes, de vendre le stock d'allumettes de toute provenance dont ils seraient détenteurs au 24 décembre, à la condition que les boîtes et les paquets seront revêtus des timbres à vignette de la régie.

LA FÊTE DES ROIS.

Bien que nous soyons en République, on a tiré les Rois un peu partout cette année. Les pâtisseries ont dû vendre une grande quantité de gâteaux à la fête. La fête des Rois qui, il y a quelques années seulement, semblait destinée à disparaître dans un avenir prochain, est aujourd'hui, au contraire, en train de redevenir plus populaire que jamais.

Faut-il en conclure qu'il suffit que nous soyons en République pour remettre immédiatement à la mode tout ce qui rappelle la royauté ?

L'usage de manger un gâteau spécial le jour de la fête des Rois remonte au douzième siècle environ. Ce gâteau se mangeait à l'issue du repas du soir.

Dès son origine, la coutume s'introduisit à la cour. La veille de l'Épiphanie on faisait, au souper du roi, une reine de la fête, et le lendemain le roi la menait à la messe, à son côté gauche, tandis que la vraie reine marchait à son côté droit. Cela se passait sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII.

Louis XIV augmenta encore l'attrait et l'imprévu de ces fêtes par une recherche amusante et spirituelle. On servait plusieurs tables : une pour le roi, les princes et les seigneurs les plus favorisés ; les autres pour les dames. La royauté se tirait à chaque table, de sorte qu'il y avait des rois et des reines. La loi salique n'était plus reconnue ; chaque souverain se choisissait des ministres dans son royaume, dont les frontières ne s'étendaient pas au-delà de sa table. Le roi et les reines s'envoyaient des ambassadeurs pour se féliciter mutuellement sur leur avènement, se proposer des alliances et des traités. Ces ambassades étaient l'occasion de discours pleins d'une adroite flatterie pour celui qui ce soir-là n'était pas roi par la grâce de la fête, et d'allusions piquantes, fines ou plaisantes aux majestés de la royauté du festin.

À l'une de ces fêtes, en 1684, Louis XIV fit auprès de son grand écuyer, roi par le sort du gâteau, les fonctions d'orateur d'une ambassadeur.

La révolution, qui renversa le trône et l'autel, abolit naturellement la fête des Rois, mais elle reparut en manière de protestation dès le lendemain de thermidor, et se continua sous le Directoire.

Puis quand Napoléon I^{er} eut rétabli la monarchie et les cultes, la fête des Rois devint une pieuse coutume dans la plupart des familles ; mais l'inter règne causé par la révolution avait singulièrement simplifié et démocratisé cette coutume, qui a fini par perdre tout à fait son caractère d'apparat, et qui n'est plus guère aujourd'hui qu'un petit dessert de famille.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 28 janvier 1875.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département, rue du Bellay, 32, à Angers, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 23 janvier prochain inclusivement.

La Société des Géologues de France vient de prendre une décision qui honore au plus haut point notre chère ville de Saumur. Un de ses membres ayant appris qu'une de nos voies demeurerait à l'état de borbier, malgré les quantités énormes de mac-

adam qu'on y jette tous les jours, a pensé que cette humidité persistante vient probablement de ce que le déluge aura été plus considérable sur ce point de notre globe, et qu'il s'y sera formé un fonds aqueux inépuisable. Ce sentiment, goûté de la plupart de nos géologues, les a poussés à venir étudier cette question sur le terrain. Il est probable qu'à la suite de cette étude, la théorie du déluge va être établie d'une manière irrévocable. La municipalité prie donc les habitants de la rue d'Alsace de vouloir prendre patience jusqu'au prochain congrès des géologues.

Il est en effet impossible de faire aucune réparation à cette rue avant que cette question, d'un si haut intérêt, ne soit élucidée. Les intérêts supérieurs de la science doivent dominer ceux de quelques particuliers. Les habitants de la rue d'Alsace le comprendront. (Sous toutes réserves.)

PROGRAMME du Concert donné, au profit des pauvres, par la musique municipale de Saumur, mercredi 13 janvier :

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Grand duo de la *Norma*, de Bellini, arrangé pour la musique municipale, par V. M.
- 2^o Duo de violon, de Bériot, exécuté par MM. Meurice et Chevreau.
- 3^o Grand air de la *Reine de Saba*, de Ch. Gounod, chanté par M^{me} Barré-Sabati.
- 4^o Quatuor de G. Onslow.
- 5^o Nocturne de Reuschaël, solo de violoncelle, exécuté par M. Martel, violoncelle solo du théâtre d'Angers.
- 6^o *Dormi pur*, de Scudéri, et *Colombine*, de Massenet, chantés par M^{me} Barré-Sabati.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o *Fra-Diavolo*, ouverture d'Auber, exécutée par la musique municipale.
- 2^o Concerto de Bériot, pour violon, exécuté par M. Meurice.
- 3^o Ouverture de *l'Etoile du Nord*, de Meyerbeer, pour piano à 4 mains, exécutée par M^{mes} Maubert et Bersoullé.
- 4^o *Souvenir d'Alsace*, polka, exécutée par la musique municipale.
- 5^o *Coquette*, de Chopin, chantée par M^{me} Barré-Sabati.
- 6^o Fantaisie sur *Faust*, de Gounod, pour violon, exécutée par un amateur.
- 7^o Fantaisie sur des airs russes et écossais, de Franck, pour violoncelle, exécutée par M. Martel.

M^{me} Maubert et M^{lle} Bersoullé tiendront le piano pour les accompagnements.

Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2 ; lever du rideau à 8 heures.

Faits divers.

Le *Journal du Loiret* signale un fait assez curieux :

« Dans une commune de l'arrondissement d'Orléans, dit-il, une femme est accouchée d'un garçon la veille du jour de l'an. Trois jours après, en l'an de grâce 1875, elle mettait de nouveau au monde une fille. Et voici que ces deux jumeaux, d'après les registres de l'état-civil, se trouveront avoir une année de différence. »

Voici, dit l'*Union du Sud-Ouest*, un exemple de l'influence funeste de l'abus du tabac sur de tout jeunes gens :

Un enfant de seize ans fumait la cigarette du matin au soir. Sa santé ne paraissait nullement souffrir de cet usage immodéré du tabac.

Avant-hier, vers les quatre heures du soir, il fut pris tout-à-coup d'une douleur de tête atroce, dilatation des pupilles, perte complète de connaissance et syncope.

Hier, cet enfant n'avait pas repris connaissance. Son état est des plus graves.

Nous lisons dans le *Mémorial de la Loire*, du 7 janvier :

« Un fait mystérieux s'est passé à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, dans la nuit de mardi à mercredi.

« Vers quatre heures et demie du matin, le nommé Jérôme Callais, soldat au 421^e de ligne, était de faction à la porte de la poudrière, dans l'intérieur de la manufacture. Il montait la garde avec un bâton.

« Ce soldat a raconté qu'un individu s'était approché de lui et lui avait offert une

somme de 200 francs pour qu'il le laissât entrer dans la poudrière. Sur le refus de la sentinelle, l'inconnu aurait pris la fuite, mais serait revenu quelques instants après pour tirer un coup de pistolet qui a atteint le soldat au pouce de la main droite.

« M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction se sont immédiatement transportés sur les lieux pour procéder à une enquête qui se continue et qui permet d'espérer que la lumière se fera sur les circonstances singulières de ce fait.

« On a trouvé à quelques mètres de la poudrière le pistolet qui a blessé le soldat. C'est une arme toute neuve. »

Vieilli, usé, désenchanté, malade, aux trois quarts oublié de cette France qu'il avait tant agitée en 1848, Ledru-Rollin, on peut le dire, a fini par le scepticisme.

A un de ses visiteurs, le vieux Charbonnier de la *Gazette des Tribunaux* (il est mort il y a un an), l'audacieux tribun disait :

— Je ne m'occupe plus avec quelque plaisir que d'astronomie. Les révolutions du ciel me plaisent mieux que les révolutions de la terre.

A un autre, en mesurant par la pensée les années qu'il avait perdues en logomachies stériles :

— Les hommes politiques ne durent pas plus que les ténors et ils ne laissent pas trace de ce qu'ils ont chanté.

Rhumes négligés, bronchites chroniques, phthisie. — Traitement rationnel et économique par les *Capsules de Goudron de Guyot*. — 2 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Saumur, pharmacie Besson, et la plupart des pharmacies.

Dernières Nouvelles.

Paris, 10 janvier, 3 heures, soir.

On annonce que les princes d'Orléans verraient avec le plus grand regret M. le duc de Broglie rentrer actuellement aux affaires.

Les princes comprennent aisément, dit l'*Opinion nationale*, combien le cabinet dont M. de Broglie serait le chef compromettrait leur intérêts, puisqu'avec des allures qu'on ne manquerait pas de qualifier d'orléanistes, il ne servirait, en définitive, que les intérêts bonapartistes.

4 heures du soir.

La situation est considérablement améliorée depuis hier.

On a renoncé à former un ministère de Broglie.

Le cabinet actuel reste en fonctions jusqu'à la discussion des lois constitutionnelles.

D'ici là nous sommes, dès à présent, en mesure d'affirmer qu'il se formera, malgré les efforts en sens contraire, une majorité autour du ministère d'Audiffret-Dufaure-De-cazes.

Pour les articles non signés : P. GONNET.

Publications de mariage.

Eugène-Théodore Gautron, cultivateur, de Saumur, et Marie-Louise Rivain, lingère, d'Allonnes.

Florent Bataillon, jardinier, et Anne Raimbault, lingère, de Saumur.

Jean-Baptiste Simon, charpentier, et Joséphine Cayon, sans profession, tous deux de Saumur.

Armand-Pierre Proulx, aubergiste (veuf), de Saumur, et Suzanne Nézan, domestique, de Bagneux.

Pierre Houlard, vigneron (veuf), de Saumur, et Marie Brétignol, journalière (veuve), de Bagneux.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 11 janvier 1875.

Pour les adieux de M^{me} DERASSE

LA TRAVIATA

Grand opéra en 4 actes, musique de Verdi. M^{me} DERASSE remplira le rôle de *Violetta* (la Traviata).

Le spectacle commencera par

LES FORFAITS DE PIPERMANS

Vaudeville en 1 acte.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation,

diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Casténuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65.476.

M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47.422.

EPUISÉMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76.448.

Verdon, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,
Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JANVIER 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	63	20	» 30	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	680	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	492	50	13 75
4 1/2 % jouiss. mars.	91	»	» 50	Crédit Mobilier	362	50	5	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	687	50	2 50
5 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Crédit foncier d'Autriche	537	50	»	Société autrichienne, j. janv.	667	50	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	100	30	» 35	Est, jouissance nov.	520	»	1 25	Orléans	296	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	221	75	1 75	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	883	75	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	293	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	448	75	» 1 25	Midi, jouissance juillet.	628	75	3 75	Est	287	75	»
— 1865, 4 %	475	»	» 50	Nord, jouissance juillet.	1077	50	7 50	Nord	297	50	»
— 1869, 3 % t. payé.	315	»	» 75	Orléans, jouissance octobre.	878	75	» 1 25	Ouest	289	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	276	25	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	565	»	»	Midi	292	50	»
Banque de France, j. juillet.	3800	»	15	Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	270	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	562	50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	841	25	1 25	Yendée	247	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	460	»	» 10	Société Immobilière, j. janv.	35	»	»	Canal de Suez	492	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	257	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	212	50	» 75				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	872	50	» 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

5 heures 08 minutes du matin, express-poste.	6	—	45	—	—	(s'arrête à Angers)
9 — 01 — — omnibus.	1	—	21	—	—	—
1 — 03 — — solr.	4	—	19	—	—	—
4 — 12 — — express.	7	—	27	—	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte	8	—	20	—	—	—
9 — 50 — — omnibus.	9	—	50	—	—	—
12 — 38 — — express.	12	—	38	—	—	—
4 — 44 — — solr.	4	—	44	—	—	—
10 — 28 — — express-poste.	10	—	28	—	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié, rue Cendrière, n° 10, à Saumur.

Et de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

PAR LICITATION.

Aux enchères publiques,

D'UNE MAISON

Propre au commerce,

Située à Doué-la-Fontaine, rues du Commerce et Napoléon prolongée, ET DE DIVERS MORCEAUX

DE TERRES ET VIGNES

Situés communes de Doué, Soulangier et Concourson,

Le tout dépendant de la succession de M. Jules Bidet, en son vivant horloger-bijoutier à Doué-la-Fontaine.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, le dimanche trente-et-un janvier mil huit cent soixante-quinze, à midi.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le trente-un décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Et à la requête de : 1^o M^{me} Marie Bidet, épouse d'émancipée et assistée et autorisée de M. Lucien Royer, coiffeur, demeurant à Doué-la-Fontaine, et de celui-ci pour l'autoriser; 2^o M^{me} Louise Bidet, épouse mineure émancipée par son mariage de M. Isidore Brunetière, peintre, demeurant à Durtal, de lui d'émancipée et autorisée, et de celui-ci pour l'assister et autoriser;

Poursuivants, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 10;

En présence de M. Albéric Salmon, notaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, au nom et comme mandataire spécial de M. Auguste Bidet, aliéné non interdit, actuellement à l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire, nommé à cette fonction par jugement du tribunal civil de Saumur, en date du cinq décembre mil huit cent soixante-quatorze;

M. Auguste Bidet, co-licitant, ayant pour avoué constitué M^e Jean Chedeau;

Il sera, le dimanche trente-un janvier mil huit cent soixante-quinze, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

Premier lot.

Une maison, située à Doué-la-Fontaine, rue du Commerce, consistant : au rez-de-chaussée, en un magasin, arrière-magasin avec cheminée, décharge de cuisine; au premier étage, une chambre avec cabinet; au deuxième étage, une chambre avec anti-chambre, grenier au-dessus; sous-sol divisé en deux parties, l'une formant cuisine et l'autre une cave;

lieux d'aisances, puits. Cette partie de maison occupée par le successeur de M. Bidet.

Un autre magasin à côté du premier, au-dessus de ce magasin une chambre; cette partie de maison occupée par M. Clénot, négociant à Vihiers.

Un troisième magasin avec cuisine au fond, donnant sur la rue Napoléon prolongée, et occupée par M. Fauvel, négociant à Saumur; au premier étage, une chambre à cheminée; au deuxième étage, une chambre sans cheminée, autre chambre sur la cour au-dessus d'une chambre appartenant à M. Vallemont; cave, lieux d'aisances.

Le tout joint au midi la rue du Commerce, au levant M. Gigou, à l'ouest la petite rue du Commerce, au nord M. Vallemont.

Mise à prix quatorze mille francs, ci. 14,000 »

Deuxième lot.

Un morceau de terre et vigne, situé aux Côteaux, commune de Concourson, contenant un hectare trente-deux ares, joignant au nord un chemin, au midi veuve Gasnault, au levant Gallet ou représentants, à l'ouest Gennevais - Deschamps.

Mise à prix mille deux cents francs, ci. 1,200 »

Et en outre, à la charge du service d'une rente foncière perpétuelle de sept décalitres trois litres quatre-vingt-six centilitres de blé-froment, due à l'hospice de Doué.

Troisième lot.

Un morceau de terre, situé au Pré-de-la-Masse, commune de Doué, contenant quarante-huit ares quarante centiares, et dans lequel est une petite maisonnette avec jardin renfermés de mur, joignant au nord Vauvert, au levant M^{me} Priou, au midi Guitton Reveiller, et à l'ouest Perrault-Breton.

Mise à prix mil huit cents francs, ci. 1,800 »

Quatrième lot.

Un morceau de vigne rouge, situé aux Enche-neaux, commune de Soulangier, contenant dix-sept ares soixante centiares, joignant au levant Comont, au midi Mazé, au couchant Boibonet, et au nord une charrière.

Mise à prix trois cents francs, ci. 300 »

Total des mises à prix, dix-sept mille trois cents francs, ci. 17,300 »

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente.

Dressé à Saumur, par l'avoué-licencié, soussigné, le neuf janvier mil huit cent soixante-quinze.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le onze janvier mil huit cent soixante-quinze, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(14) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e GUSTAVE TRANNOY, avoué à Epernay, rue des Tanneurs.

VENTE

Par suite de faillite,

En six lots qui seront réunis, d'UNE

GRANDE MAISON

De commerce et d'habitation Avec vastes celliers et dépendances,

CAVES Pour deux millions de bouteilles,

GRAND JARDIN D'AGRÈMENT CLOS

Planté d'arbres y attenant, TERRAIN A BATIR Séparé par une ruelle; Le tout d'une superficie de plus de 12,000 mètres.

Situé à Epernay, rue Saint-Laurent, n° 50;

Et en quinze lots.

D'UN TERRAIN A BATIR

D'UN CLOS Et de plusieurs pièces de VIGNES et TERRIERS

Sis audit Epernay et terroir dudit lieu (Marne).

L'adjudication aura lieu le jeudi 28 janvier 1875, heure de midi, en l'audience des criées du tribunal civil séant à Epernay, au Palais-de-Justice, rue des Archers.

DÉSIGNATION.

MAISONS, DÉPENDANCES et TERRAINS en dépendant.

Premier lot.

Une maison d'habitation, avec cour, grand cellier, pressoirs, caves, alambic, etc., contenant ensemble 1,859 mètres.

Mise à prix. 40,000 fr.

Deuxième lot.

Grande et vaste maison d'habitation, entre cour et jardin, contenant 4,791 mètres.

Mise à prix. 80,000 fr.

Troisième lot.

Un terrain, d'une superficie de 2,781 mètres 48 décimètres, sous lequel il existe 212 mètres de caves.

Mise à prix. 10,000 fr.

Quatrième lot.

Un autre terrain, planté d'arbres fruitiers, contenant 405 mètres; il existe 25 mètres de caves, tant sous le sous-sol de ce terrain que sous celui de la rue des Semonts.

Mise à prix. 1,200 fr.

Cinquième lot.

Un autre terrain, planté d'arbres fruitiers, de 337 mètres 50 décimètres.

Mise à prix. 1,000 fr.

Un autre terrain, de 337 mètres 50 décimètres, planté d'arbres fruitiers.

Mise à prix. 1,000 fr.

Terrain à bâtir, Clos, Vignes et Terriers.

En quinze lots, sur les mises à prix réunies de. 3,180 fr. S'adresser, pour les renseignements :

A Epernay : 1^o à M^e TRANNOY, avoué; 2^o à M. BUCQUET, rue du Donjon; 3^o à M^e POUCHET, notaire; 4^o et au greffe du tribunal civil d'Epernay, où se trouve déposé le cahier des charges. (15)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,

MAISON

Rue d'Orléans,

Anciennement occupée par M. Milon, libraire. S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.

A LOUER PRÉSENTEMENT

APPARTEMENT COMPLET

Au deuxième étage.

BOIS DE CHAUFFAGE

M. LEROY, de Saint-Martin-de-la-Place, fait savoir qu'il a à vendre dix cordes de bois de chêne, à 28 francs la corde, rendue à domicile. S'adresser à M. HOUTMANN, place Saint-Nicolas, à Saumur. (16)

PRODUITS ALIMENTAIRES

Huile d'olive de Nice

M. Félix Audemar, propriétaire à Nice, offre aux consommateurs ses huiles si estimées en France et à l'étranger. Expédition par 50, 35, 25 et 10 litres, franco gare de l'acheteur. Sur demande franchise, envoi du Prix cour et des échantillons. Pour ces derniers, le port seul, par grande vitesse, sera à la charge du destinataire.

Liqueurs des îles

Les liqueurs si renommées depuis longtemps de la venue Amphoux, St-Pierre (Martinique), ne se vendent que chez M. Legendre freres, entrepositaire pour toute l'Europe, rue Plantureux, 34, à Bordeaux. Une caisse de 12 bouteilles assorties, au choix, 72 fr.

MÉDICAMENTS D'HIVER

Goudron végétal Le Ricouf

Le savant professeur de la Faculté de médecine de Paris, le Dr Guibier, s'exprime ainsi au sujet de cette préparation : « Le goudron Le Ricouf, dit-il, représente, à sans altération et sans perte, tous les principes et le conséquent toutes les qualités du goudron de la nature. » (Com^{te} thér. du Codex, 2^e édit, p. 167, Paris, 1873.) Cette préparation est prescrite journellement, par nos célèbres médecins, dans les Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Affections bronchiales, etc.

Migraine

On guérit instantanément cette pénible affection qui présente, dans un peu d'eau sucrée, ou non, un seul paquet de la Poudre de Guillemin, pharmacien; elle est recommandée par les meilleurs médecins, et se vend 2 fr. la boîte de dix doses, dans les bonnes pharmacies. Se défier des contrefaçons.

Saumur, imprimerie P. GODET.

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, à Saumur.

Il n'est pas vrai, comme certaines personnes en répandent le bruit, que M. BIZERAY ait vendu sa maison de commerce, et il s'empresse d'en prévenir sa clientèle, en lui annonçant un nouvel assortiment de confections et d'étoffes de soie riches, pour toilettes de soirées et de visites de l'an.

(7)

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.